



Service du pharmacien cantonal  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

**FORMULAIRE POUR ANNONCE D'IMPORTATION SELON L'ARTICLE 49, ALINEA 2, DE L'ORDONNANCE SUR LES AUTORISATIONS DANS LE DOMAINE DES MEDICAMENTS**

Concerne les médicaments non autorisés, en phase d'essais cliniques dans un pays étranger ayant des exigences analogues à la Suisse dans le contrôle des médicaments (Swissmedic établit une liste de ces pays). Le requérant doit posséder une autorisation cantonale de pratiquer sous sa propre responsabilité.

**A** Identification du médicament :

Identification du principe actif :

Fabricant / distributeur (nom / adresse) :

**B** Identification de l'essai clinique avec mention de l'indication testée :

Pays où l'essai clinique a lieu :

Coordonnées de la commission d'éthique ayant autorisé l'étude :

Registre dans lequel l'essai clinique est répertorié :

Promoteur de l'essai (nom / adresse) :

**C** Nom et prénom du requérant :

Fonction :

Titre :

Adresse professionnelle complète :

**D** Le requérant confirme la véracité des données ci-dessus. Il confirme que le médicament ne fait pas l'objet d'une étude clinique en Suisse. Il confirme qu'il va utiliser ledit médicament dans l'indication testée dans l'essai clinique cité sous B et que la pertinence de la mise en place du traitement a été démontrée suite à une analyse de risques.

Signature :

Date :

**Ce formulaire est à renvoyer à :**

**- sous forme électronique : [pharmacien.cantonal@etat.ge.ch](mailto:pharmacien.cantonal@etat.ge.ch)**

**- sous forme papier : Service du pharmacien cantonal, rue Adrien-Lachenal 8, 1207 Genève**